

STAPLES CANADA ULC

Rapport sur la transparence salariale

La population de notre organisation en Colombie-Britannique est de 58 % d'hommes par rapport à 42 % de femmes.

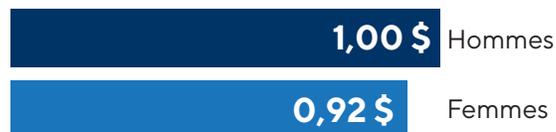
Renseignements sur l'employeur

Employeur :	STAPLES CANADA ULC
Adresse :	Bureau 1700, Park Place 666 Burrard Street, Vancouver, C.-B.
Année de déclaration :	2024
Période :	Du 1 ^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023
Code SCIAN :	44-45 - Commerce de détail
Nombre d'employés :	1000 ou plus



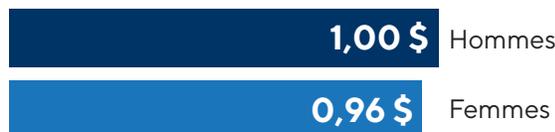
Salaire horaire

Écart de salaire horaire moyen ¹



Dans cette organisation, le salaire horaire moyen des femmes est de 8 % inférieur à celui des hommes. Pour chaque dollar que les hommes gagnent en salaire horaire moyen, les femmes gagnent 92 cents en salaire horaire moyen. *

Écart de salaire horaire médian ²



Dans cette organisation, le salaire horaire médian des femmes est de 4 % inférieur à celui des hommes. Pour chaque dollar que les hommes gagnent en salaire horaire médian, les femmes gagnent 96 cents en salaire horaire médian. *

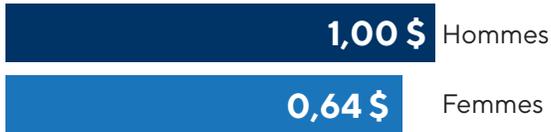
Notes explicatives

- « Écart de salaire horaire moyen » fait référence aux différences salariales entre les groupes de sexe calculées en fonction du salaire moyen. Le salaire horaire ne comprend pas les primes ni les heures supplémentaires.
- « Écart de salaire horaire médian » fait référence aux différences salariales entre les groupes de sexe calculées en fonction du point salarial médian pour chaque groupe. Le salaire horaire ne comprend pas les primes ni les heures supplémentaires.



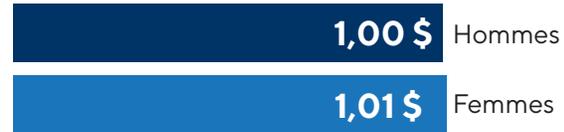
Rémunération des heures supplémentaires

Rémunération moyenne des heures supplémentaires ³



Dans cette organisation, la rémunération moyenne des heures supplémentaires des femmes est de 36 % inférieure à celle des hommes. Pour chaque dollar que les hommes gagnent en rémunération moyenne des heures supplémentaires, les femmes gagnent 64 cents en rémunération moyenne des heures supplémentaires. *

Rémunération médiane des heures supplémentaires ⁴



Dans cette organisation, la rémunération médiane des heures supplémentaires des femmes est de 1 % supérieure à celle des hommes. Pour chaque dollar que les hommes gagnent en rémunération médiane des heures supplémentaires, les femmes gagnent 1,01 \$ en rémunération médiane des heures supplémentaires. *

Nombre moyen d'heures supplémentaires rémunérées ⁵

Différence par rapport au groupe témoin (hommes)

Femmes	-11
--------	-----

Dans cette organisation, le nombre moyen d'heures supplémentaires travaillées par les femmes était de 11 moins élevé que chez les hommes. *

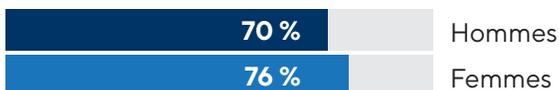
Nombre médian d'heures supplémentaires rémunérées ⁶

Différence par rapport au groupe témoin (hommes)

Femmes	1
--------	---

Dans cette organisation, le nombre médian d'heures supplémentaires travaillées par les femmes était de 1 de plus que chez les hommes. *

Pourcentage d'employés de chaque catégorie de sexe recevant une rémunération des heures supplémentaires



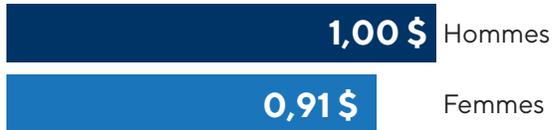
Notes explicatives

- La « rémunération moyenne des heures supplémentaires » fait référence à la moyenne de la rémunération des heures supplémentaires pour chaque groupe.
- La « rémunération médiane des heures supplémentaires » fait référence au point médian de la rémunération des heures supplémentaires pour chaque groupe.
- La « moyenne des heures supplémentaires rémunérées » fait référence au nombre moyen d'heures supplémentaires travaillées pour chaque groupe.
- La « médiane des heures supplémentaires rémunérées » fait référence au point médian du nombre d'heures supplémentaires travaillées pour chaque groupe.



Prime

Prime moyenne ⁷



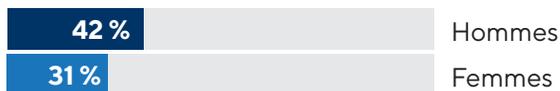
Dans cette organisation, la prime moyenne des femmes est de 9 % inférieure à celle des hommes. Pour chaque dollar que les hommes gagnent en prime moyenne, les femmes gagnent 91 cents en prime moyenne. *

Prime médiane ⁸



Dans cette organisation, la prime médiane des femmes est de 55 % inférieure à celle des hommes. Pour chaque dollar que les hommes gagnent en prime médiane, les femmes gagnent 45 cents en prime médiane. *

Pourcentage d'employés de chaque catégorie de sexe recevant une prime



Notes explicatives

- « Rémunération moyenne des primes » fait référence à la rémunération des primes selon la moyenne de chaque groupe.
- « Rémunération médiane des primes » fait référence au point médian des primes pour chaque groupe.



Pourcentage de chaque sexe dans chaque quartile de rémunération ⁹

Quartile de rémunération horaire supérieur (salaire le plus élevé) [†]

Hommes (70 %)

Femmes (30 %)

Quartile de rémunération horaire moyen-supérieur [†]

Hommes (57 %)

Femmes (43 %)

Quartile de rémunération horaire moyen-inférieur [†]

Hommes (48 %)

Femmes (43 %)

Quartile de rémunération horaire le plus bas (salaire le plus bas) [†]

Hommes (55 %)

Femmes (45 %)

Dans cette organisation, les femmes occupent 30 % des emplois les mieux rémunérés et 45 % des emplois les moins bien rémunérés.

[†] Ce quartile de rémunération a été réduit afin de supprimer les catégories de genre de moins de dix (10) employés.

Contraintes de données

Comme notre ratio de population est de 58 % pour les hommes à 42 % pour les femmes, un examen plus approfondi de l'écart salarial horaire médian et du temps supplémentaire médian offre une représentation significative de la « moyenne ».

Notes explicatives

9. Le « quartile de rémunération » fait référence au pourcentage de chaque sexe dans quatre groupes de taille égale en fonction de leur salaire horaire.

* Conformément à la Loi sur la transparence salariale et aux règles de déclaration conçues pour protéger l'anonymat et la vie privée des répondants, une ou plusieurs catégories de genre ont été exclues en raison d'un nombre insuffisant pour répondre aux exigences en matière de divulgation.